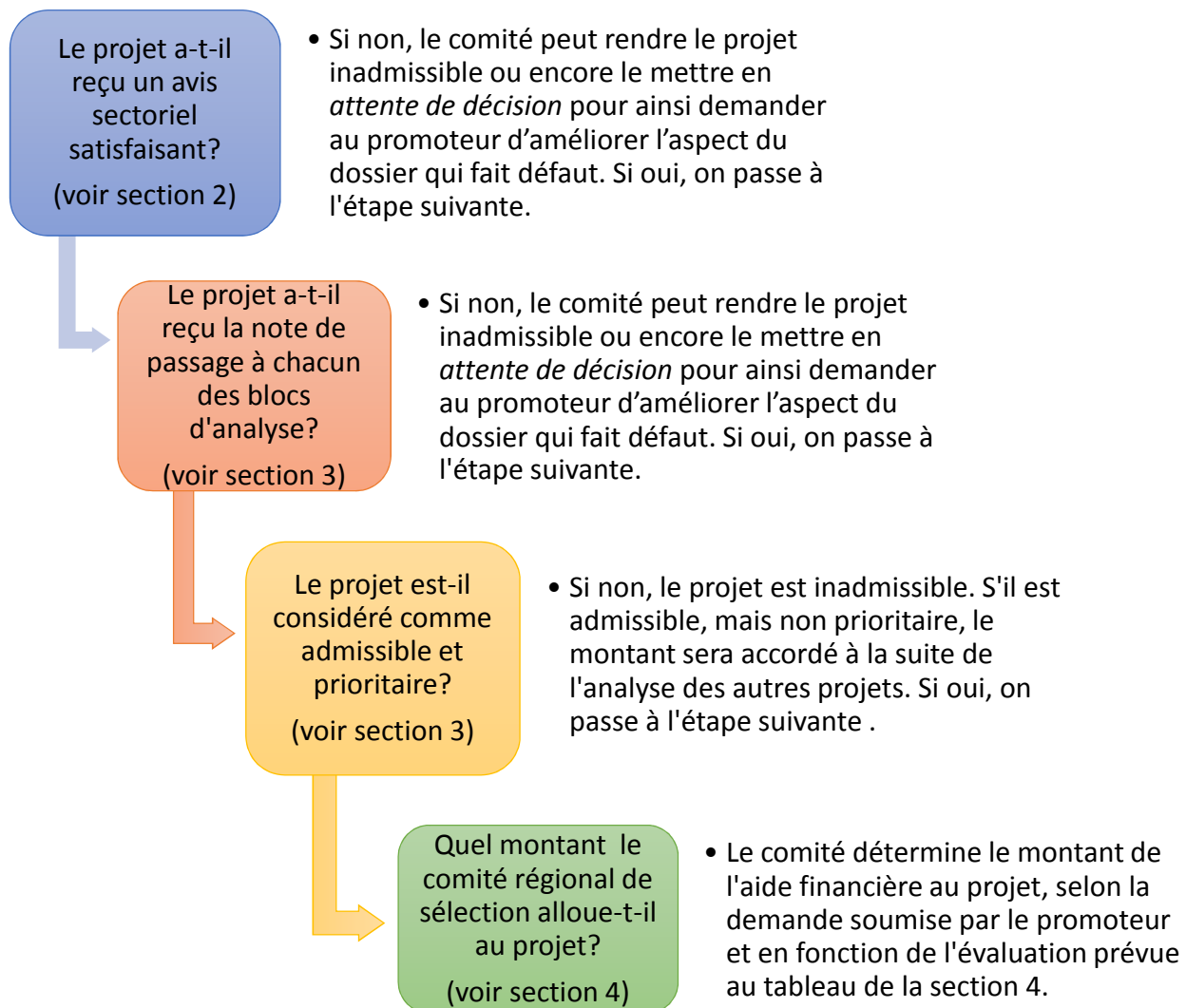


# Grille d'analyse du comité régional de sélection pour les projets déposés dans le cadre du FARR – Gaspésie

## 1. Résumé du processus d'analyse du comité régional de sélection de projets



## 2. Avis sectoriel

Si le projet a reçu un avis sectoriel (émis par une ou des directions régionales des différents ministères), le comité devra en tenir compte dans son analyse et remplir le tableau suivant :

Avis sectoriel	
Le projet a-t-il reçu un avis sectoriel positif dans son ensemble?	Oui / non / ne s'applique pas
Les points négatifs soulevés dans l'avis sectoriel peuvent-ils être améliorés ?	Oui / non / ne s'applique pas
Selon l'avis, le projet répond-il à un besoin du secteur ?	Oui / non / ne s'applique pas

Si le comité de sélection répond « non » à l'une des questions de ce bloc, le comité peut :

1. Rendre le projet inadmissible.
2. Mettre en attente de décision pour ainsi demander au promoteur d'améliorer l'aspect du dossier qui fait défaut avant d'en continuer l'analyse.
3. Continuer le processus d'analyse et, dans l'éventualité où le projet est admissible, soumettre au promoteur des conditions nécessaires à l'octroi d'un soutien financier.

Si le comité de sélection répond « oui » ou « ne s'applique pas » à l'ensemble des questions de ce bloc, le comité doit remplir les grilles d'analyse qui suivent.

## 3. Grille d'analyse du projet

Concordance régionale et le territoire	
Le projet répond à une priorité régionale d'une façon claire et correspond à une action privilégiée.	/ 6 pts
Le projet répond à deux actions privilégiées ou plus.	/ 2 pts
Le projet aura un impact significatif sur la priorité régionale concernée.	/ 6 pts
Le projet fait référence à des politiques ou des planifications locales, supra-locales ou régionales existantes.	/ 6 pts
Le projet se déroulera sur le territoire d'au moins deux MRC.	/ 5 pts
<b>Total de la « concordance régionale et le territoire »</b>	<b>/ 25 pts</b>
<b>Note de passage de la « concordance régionale et le territoire »</b>	<b>12 points ou 48 %</b>

Impact du projet sur la communauté et sur la priorité à laquelle il répond		
Le projet est innovateur, propose la création de nouveaux services, de nouvelles activités, etc.	/ 4 pts	
Le projet aura des impacts significatifs sur le secteur d'activité et sur la communauté.	/ 4 pts	
Le projet aura un effet d'entraînement sur la communauté ou sur le secteur d'activité.	/ 4 pts	
Le projet favorisera significativement l'occupation dynamique du territoire.	/ 6 pts	
Le projet renforcera l'attractivité de la région.	/ 6 pts	
Le projet générera le développement d'une expertise locale ou régionale.	/ 4 pts	
Le projet apportera des retombées économiques, que ce soit par :	La création ou la consolidation d'emplois.	/ 4 pts
	L'utilisation de fournisseurs régionaux, tant pour les biens que pour les services.	/ 4 pts
	La mise en place de conditions propices à l'émergence de projets connexes.	/ 4 pts
<b>Total de l'« impact du projet sur la communauté et sur la priorité à laquelle il répond »</b>	<b>/ 40 pts</b>	
<b>Note de passage de l'« impact du projet sur la communauté et sur la priorité à laquelle il répond »</b>	<b>24 points ou 60 %</b>	

Appui du milieu	
Les principaux organismes touchés par la problématique sont partenaires du projet.	/ 5 pts
Le projet a un effet rassembleur sur le milieu ou le secteur.	/ 5 pts
Le projet n'entre pas en concurrence directe avec des activités ou des projets existants.	/ 5 pts
<b>Total de l'« appui du milieu »</b>	<b>/ 15 pts</b>
<b>Note de passage de l'« appui du milieu »</b>	<b>8 points ou 53 %</b>

Faisabilité technique et pérennité du projet	
Le promoteur démontre qu'il a la capacité de réaliser le projet et d'en assurer la pérennité (compétences / forces / stratégies).	/ 4 pts
Le promoteur démontre qu'il a établi des partenariats pouvant mener à la réalisation du projet (financier, technique, etc.).	/ 4 pts
Le projet du promoteur est réaliste (échanciers de réalisation, structure financière, objectifs du projet, résultats et impacts souhaités, etc.).	/ 4 pts
Les finalités du projet sont bien définies et réalistes.	/ 4 pts
Le projet est bien présenté, de façon cohérente, claire et précise.	/ 4 pts
<b>Total de la « faisabilité technique et pérennité du projet »</b>	<b>/ 20 pts</b>
<b>Note de passage de la « faisabilité technique et pérennité du projet »</b>	<b>14 points ou 70 %</b>

Total des points	
Concordance régionale et le territoire	/ 25 pts
Impact du projet sur la communauté et sur la priorité à laquelle il répond	/ 40 pts
Appui du milieu	/ 15 pts
Faisabilité technique et pérennité du projet	/ 20 pts
<b>Total des points</b>	<b>/ 100 pts</b>

Si le projet n'a pas obtenu la note de passage dans l'un des blocs, le comité peut :

1. Rendre le projet inadmissible.
2. Mettre en attente de décision pour ainsi demander au promoteur d'améliorer l'aspect du dossier qui fait défaut avant d'en continuer l'analyse.
3. Continuer le processus d'analyse et, dans l'éventualité où le projet est admissible, soumettre au promoteur des conditions nécessaires à l'octroi d'un soutien financier.

Si le projet a obtenu la note de passage à chacun des blocs, le projet peut être admissible s'il obtient la note d'admissibilité.

59 points et moins	De 60 points à 79 points	De 80 points à 100 points
<b>Projet non admissible</b>	<b>Projet admissible prioritaire en 2<sup>e</sup> rang</b>	<b>Projet admissible et prioritaire</b>

#### 4. Détermination du montant de l'aide financière

Si le projet est admissible, le comité régional de sélection détermine le montant de l'aide financière alloué au projet à l'aide du tableau suivant.

<b>Détermination du montant de l'aide financière</b>	
Montant de l'aide financière demandé par le promoteur	
1. Le montant demandé est-il sous la limite fixée régionalement ?	
2. Eu égard au projet et au projet uniquement, le montant demandé est-il justifié ? (c'est-à-dire, le comité juge-t-il que le montant demandé est raisonnable, que le montant demandé est essentiel à la réalisation du projet... ?)	
3. Eu égard au programme et au programme uniquement, le montant demandé est-il justifié ? (c'est-à-dire, le programme dispose-t-il des ressources financières nécessaires, la nature du projet justifie-t-elle l'aide financière demandée et sa proportion sur l'ensemble du programme... ?)	
<b>Montant déterminé par le comité régional de sélection</b>	